



REGIONAL OFFICE FOR THE WESTERN PACIFIC  
BUREAU RÉGIONAL DU PACIFIQUE OCCIDENTAL

COMITÉ RÉGIONAL

WPR/RC70/6

Soixante-dixième session  
Manille (Philippines)  
7-11 octobre 2019

21 août 2019

ORIGINAL : ANGLAIS

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

**PROTECTION DES ENFANTS CONTRE LES EFFETS NÉFASTES DE  
LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES**

À sa soixante-huitième session, en octobre 2017, le Comité régional du Pacifique occidental, préoccupé par les effets néfastes de la commercialisation des produits alimentaires sur les enfants, a prié les États Membres d'accélérer la mise en œuvre de mesures multisectorielles et multipartites visant à protéger les enfants de ces effets néfastes, et demandé à l'OMS d'élaborer un plan d'action régional à cette fin, en consultation avec les États Membres et en sollicitant les vues des principales parties prenantes.

La rapidité de la croissance économique, de l'urbanisation et de la mondialisation a modifié le système alimentaire dans la Région, rendant les aliments transformés plus disponibles, plus accessibles et d'un coût plus abordable. Il a été constaté que les substituts du lait maternel et les aliments riches en graisses saturées, en acides gras trans, en sucres libres ou en sel étaient commercialisés à grande échelle dans la Région. Cette situation a favorisé des pratiques d'allaitement sous-optimales, de mauvais comportements nutritionnels, la surcharge pondérale et l'obésité chez les enfants, ainsi que le développement de maladies non transmissibles liées à l'alimentation et d'autres affections plus tard dans la vie. Ce projet de cadre d'action propose un ensemble d'approches et de mesures recommandées que les États Membres peuvent appliquer en fonction de leur contexte et de leurs besoins à l'échelle nationale.

Le Comité régional du Pacifique occidental est prié d'examiner pour approbation le projet de *Cadre d'action régional pour la protection des enfants contre les effets néfastes de la commercialisation des produits alimentaires dans la Région du Pacifique occidental*.

## 1. SITUATION ACTUELLE

Le Comité régional du Pacifique occidental, préoccupé par le fait que les effets néfastes de la commercialisation des produits alimentaires sur l'alimentation et la santé des enfants demeurent très répandus dans la Région du Pacifique occidental en dépit des efforts déployés par les États Membres, a, en octobre 2017 ([WPR/RC68.R3](#)), prié les États Membres d'accélérer la mise en œuvre de mesures multisectorielles et multipartites visant à protéger les enfants des effets néfastes de la commercialisation des produits alimentaires et de partager les meilleures pratiques. Le Comité régional a demandé à l'OMS : 1) de promouvoir et d'apporter un appui technique aux États Membres en vue de protéger les enfants des effets néfastes de la commercialisation des produits alimentaires ; 2) d'encourager la collaboration entre les États Membres afin qu'ils mettent en commun leurs données d'expérience et les meilleures pratiques s'agissant des mécanismes établis pour mesurer et atténuer les effets néfastes de la commercialisation des produits alimentaires ; 3) d'élaborer un plan d'action régional visant à protéger les enfants des effets néfastes de la commercialisation des produits alimentaires, en consultation avec les États Membres et en sollicitant les vues des principales parties prenantes.

En réponse à cette requête :

- 1) L'OMS a apporté un appui technique et des outils pour aider les États Membres à élaborer, à mettre en œuvre et/ou à suivre les dispositions du *Code International sur la commercialisation des substituts du lait maternel*, ainsi que les politiques sur la commercialisation des produits alimentaires en milieu scolaire. Il s'agit notamment de mener des activités de sensibilisation et d'évaluation axées sur ce qui touche à la commercialisation des produits alimentaires et de suivre la mise en œuvre du *Code international sur la commercialisation des substituts du lait maternel*, en ayant recours aux outils de l'OMS.
- 2) Les données d'expérience et les meilleures pratiques de la Région du Pacifique occidental, ainsi que celles d'autres Régions, ont également été mises en commun lors des consultations avec les États Membres. Par ailleurs, les États Membres ont bénéficié d'un appui, par l'entremise du Réseau océanien pour mettre fin à l'obésité de l'enfant, afin d'échanger leurs données d'expérience, de procéder à des analyses de situation, et d'élaborer des mesures prioritaires visant à restreindre la commercialisation des aliments et boissons non alcoolisées destinés aux enfants.

- 3) Un projet de *Cadre d'action régional pour la protection des enfants contre les effets néfastes de la commercialisation des produits alimentaires dans la Région du Pacifique occidental* a été élaboré en consultation avec des experts, les États Membres, et les principales parties prenantes. Ce Cadre donne aux États Membres des recommandations concernant l'élaboration ou le renforcement des politiques nationales visant à protéger les enfants des effets néfastes de la commercialisation des produits alimentaires. Il propose des directives sur la collaboration multisectorielle et multipartite à établir en vue de répondre à ce problème, ainsi que des stratégies de sensibilisation et de communication visant à promouvoir les mesures et les outils nécessaires pour le suivi et l'évaluation des progrès.

## 2. ENJEUX

Une bonne nutrition est essentielle à la croissance et au développement optimaux de l'enfant, ainsi qu'à la santé et au bien-être tout au long de la vie. Toutefois, dans la Région du Pacifique occidental, la plupart des États Membres sont confrontés au double fardeau de la malnutrition, caractérisé par la coexistence de la sous-nutrition, de la surcharge pondérale et de l'obésité ou de maladies non transmissibles (MNT) liées à l'alimentation, qui menace la santé, le développement humain, le bien-être et la productivité économique. En 2018, il a été estimé dans la Région du Pacifique occidental que parmi les enfants de moins de 5 ans, 7,7 millions présentaient un retard de croissance, 2,6 millions étaient émaciés et 7,2 millions étaient en surcharge pondérale. En 2016, on estimait à 84 millions le nombre d'enfants de 5 à 19 ans dans la Région qui souffraient de surcharge pondérale ou d'obésité, le chiffre le plus élevé de toutes les Régions de l'OMS, et qui représentait une augmentation de 43 % en six ans seulement (de 2010 à 2016). Le taux d'allaitement maternel exclusif est resté faible dans la Région ces 10 dernières années, un nourrisson sur trois seulement étant nourri exclusivement au sein pendant les six premiers mois.

La rapidité de la croissance économique, de l'urbanisation et de la mondialisation a modifié le système d'alimentation dans la Région, rendant les aliments transformés plus accessibles et d'un coût plus abordable. Il a été constaté que les substituts du lait maternel et les produits alimentaires riches en graisses saturées, en acides gras trans, en sucres libres ou en sel étaient commercialisés à grande échelle dans l'ensemble de la Région. La publicité et la promotion des substituts du lait maternel et leur utilisation ont entraîné une diminution du taux d'allaitement qui a contribué à la morbidité et à la mortalité des nourrissons et des jeunes enfants. La commercialisation d'aliments riches en graisses saturées, en acides gras trans, en sucres libres ou en sel va de pair avec de mauvais comportements

alimentaires, la surcharge pondérale et l'obésité chez les enfants, ainsi qu'avec l'apparition de MNT liées à l'alimentation plus tard dans la vie.

### **3. MESURES PROPOSÉES**

Le Comité régional pour le Pacifique occidental est prié d'examiner pour approbation le projet de *Cadre d'action régional pour la protection des enfants contre les effets néfastes de la commercialisation des produits alimentaires dans la Région du Pacifique occidental*.

